



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 2 juin 2017
(OR. en)**

9934/17

POLGEN 83

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Faire avancer le programme stratégique Programme de dix-huit mois du Conseil (1 ^{er} juillet 2017 - 31 décembre 2018)

Les délégations trouveront ci-joint le programme de dix-huit mois du Conseil, élaboré par les futures présidences estonienne, bulgare et autrichienne et par la haute représentante, présidente du Conseil des affaires étrangères.

I. INTRODUCTION

Les trois présidences s'efforceront de trouver des solutions communes afin de construire un avenir commun. Nous devons améliorer la communication avec les citoyens et renforcer leur participation, ainsi que nous concentrer sur leurs attentes, en particulier en termes d'emploi, de croissance et de sécurité. Le programme de dix-huit mois est tourné vers l'avenir et s'articule autour des attentes des citoyens afin d'affronter ensemble nos défis communs, de renforcer la confiance dans l'Union européenne, de la rapprocher des citoyens et, tout en respectant les principes d'une meilleure réglementation, de simplifier la vie et l'activité économique en produisant des résultats concrets. L'orientation et les priorités du programme tiennent compte du programme stratégique établi par le Conseil européen ainsi que des initiatives figurant dans la déclaration commune sur les priorités législatives de l'Union européenne en 2017. Dans le prolongement de la déclaration de Rome, les trois présidences feront également avancer le débat sur l'avenir de l'UE à 27.

II. UNE UNION POUR L'EMPLOI, LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ

L'Europe se remet progressivement de la crise. Son économie croît à un rythme modéré et le chômage recule peu à peu. Toutefois, le contexte international est dominé par les incertitudes et les questions que soulèvent la mondialisation et l'évolution technologique. Dans ce monde en mutation rapide, l'Union doit saisir les possibilités qui se présenteront à elle et créer les conditions permettant à l'Europe de s'adapter aux nouvelles circonstances, de préserver notre mode de vie et d'obtenir des progrès économiques et sociaux pour tous. Il reste essentiel de stimuler l'investissement, tant public que privé.

Marché unique

Le marché unique européen est l'une des principales réussites de l'UE et l'une des plus importantes sources de croissance économique. Il bénéficie aux entreprises, aux travailleurs et aux consommateurs européens et leur offre des avantages réels, tels que de meilleures conditions de vie et de travail.

Les trois présidences achèveront les travaux menés sur les différentes initiatives et actions relevant du marché unique numérique. Non seulement la mise en place rapide d'un marché unique numérique compétitif offrira de nouvelles possibilités aux citoyens et aux entreprises en stimulant l'innovation et en libérant le potentiel de croissance, mais elle créera également des emplois et favorisera la compétitivité de l'UE. Les travaux d'approfondissement sur d'autres aspects du marché unique seront également poursuivis.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- Faire progresser les *différents volets du marché unique* en veillant particulièrement à la mise en œuvre et au respect des règles du marché unique, notamment les mesures concrètes énoncées dans le train de mesures sur la conformité et dans la proposition relative au respect des règles; et *supprimer les obstacles qui subsistent* en menant à bien les diverses initiatives énoncées dans les trains de mesures sur les services et sur les biens, ainsi qu'en respectant le principe d'une meilleure réglementation et la subsidiarité et en veillant à la qualité de la législation.
- Faciliter la *connectivité* et faire progresser la mise en place d'un *marché unique numérique compétitif et équitable* en encourageant le *commerce électronique transfrontière* (vente en ligne de biens, fourniture de contenu numérique, réforme du droit d'auteur, services de médias audiovisuels, livraison de colis) et en réalisant la transition vers une *économie intelligente* (libre circulation des données, révision du cadre réglementaire en matière de télécommunications, initiatives concernant le droit des sociétés) et en renforçant *la confiance et la sécurité dans les services numériques* (nouveau train de mesures sur la protection des données).
- Faire progresser *les services publics numériques transfrontières* en mettant en œuvre de façon ambitieuse les principes du plan d'action européen 2016-2020 pour l'administration en ligne.
- *Accélérer l'adoption de l'identification électronique et des services de confiance* pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (*règlement e-IDAS*) afin d'accélérer l'utilisation transfrontière et transsectorielle de l'identification électronique, notamment l'identification mobile et les services de confiance pour les entreprises utilisant les technologies numériques ainsi que pour le secteur public.

- *Faire avancer* la révision du mandat de l'ENISA et la mise à jour de la stratégie de cybersécurité.
- Réaliser la transition vers un *système de transport* durable, équitable, compétitif et sûr (train de mesures sur la mobilité/initiatives dans le domaine du transport routier).
- Lutter contre la *fraude fiscale* et veiller à une *imposition juste et efficace* (notamment grâce à l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), à des règles de communication d'informations, à un régime définitif de TVA, à la TVA sur le commerce électronique et aux initiatives connexes).

Esprit d'entreprise et création d'emplois

Les personnes faisant preuve d'esprit d'entreprise, l'innovation et l'investissement dans le capital humain, l'éducation et les compétences sont des fondements essentiels d'une économie de la connaissance compétitive et demeurent une priorité pour l'UE. Il demeure important de promouvoir un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emploi afin d'aider les entreprises situées en Europe à prospérer, en particulier les PME. Les trois présidences s'attacheront à relever les défis en matière de compétences et à remédier aux déficits à cet égard dans un marché du travail et une société en évolution constante, mettant l'accent sur l'employabilité, la mobilité, la croissance durable et la concurrence loyale. Malgré des améliorations, les chiffres du chômage restent à un niveau trop élevé, notamment chez les jeunes et les chômeurs de longue durée, et les disparités sociales s'accroissent. Les trois présidences poursuivront l'action menée contre le chômage des jeunes.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- Encourager l'*esprit d'entreprise* et le soutien aux *petites et moyennes entreprises (PME) et aux start-up* en faisant en sorte qu'elles puissent accéder à des formes de financement différentes, encourager l'investissement dans les innovations, la recherche et le développement en facilitant l'accès aux biens de propriété intellectuelle qui revêtent une importance spécifique pour les PME et en veillant à l'application systématique du principe consistant à "Penser aux PME d'abord".
- Renforcer et améliorer les *compétences* de tous, afin de maintenir un niveau élevé de compétitivité et de productivité sur le marché du travail.
- Préparer suffisamment les *jeunes* à devenir actifs sur le marché du travail en leur dispensant la meilleure éducation et la meilleure formation possibles, et assurer un emploi productif et de qualité aux citoyens européens en tirant le meilleur parti des possibilités qu'offre le marché unique.

Durabilité environnementale

L'UE dispose de certaines des normes environnementales les plus élevées au monde, qui contribuent à protéger la santé et la qualité de vie des citoyens, ainsi que notre nature. Les trois présidences continueront à mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et à favoriser la "croissance verte", qui peut jouer un rôle essentiel dans la création d'emploi, l'incitation à l'innovation et la stimulation de l'investissement, rendant ainsi l'UE plus compétitive.

Ce domaine prioritaire comprend l'*économie circulaire*, une attention particulière étant accordée aux initiatives innovantes sur le plan environnemental qui visent à utiliser les ressources efficacement, à réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement et à mener des actions permettant de parvenir à un environnement non toxique.

Investir dans l'avenir

L'Europe ne sera capable de relever les défis à venir et de conserver une base industrielle solide que si elle investit régulièrement dans son avenir. Il reste crucial de mettre en œuvre le plan d'investissement pour l'Europe et de favoriser l'investissement. Le budget de l'Union constitue un instrument essentiel à cet égard. Les trois présidences collaboreront étroitement dans le cadre du processus budgétaire annuel de l'UE et de l'élaboration du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'après 2020. Les investissements intelligents dans le capital humain et les infrastructures transfrontières, notamment dans le domaine du numérique, des transports et de l'énergie, conformément au pacte de stabilité et de croissance, continueront de figurer parmi les priorités des trois présidences. Les synergies et la cohérence entre les Fonds structurels et d'investissement européens, d'une part, et entre ces Fonds et les fonds gérés de manière centralisée, d'autre part, seront encouragées.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- *Le cadre financier pluriannuel pour l'après 2020*, si la proposition de la Commission a été publiée et que les conditions adéquates sont réunies pour ouvrir un véritable débat.
- *L'examen sectoriel à mi-parcours du CFP* (y compris les examens d'Horizon 2020, d'Erasmus +, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, d'Europe créative et de la proposition visant à simplifier les règles financières), le but étant de veiller à la prévisibilité et à la flexibilité dans la mise en œuvre des politiques et priorités de l'UE.
- *L'investissement dans la croissance et l'emploi, y compris dans la recherche et l'innovation, les infrastructures transfrontières, la connectivité et l'éducation* (Erasmus +, mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Horizon 2020 et élaboration du 9^e programme-cadre, examen de l'EER, notamment de sa gouvernance, volet recherche du plan d'action européen de la défense, programme-cadre Euratom).
- *La politique de cohésion après 2020*, avec l'objectif d'œuvrer à l'élaboration de règles plus simples et proportionnées pour les *Fonds structurels et d'investissement européens* et de renforcer la complémentarité entre les fonds de l'UE.
- La simplification et la modernisation de la *politique agricole commune* (PAC), en vue notamment de préparer les négociations interinstitutionnelles sur les paramètres futurs pour l'après 2020. Afin que nous soyons en mesure de réagir aux évolutions mondiales, aux changements climatiques ou à des conditions climatiques extrêmes et d'assurer la sécurité alimentaire en Europe, la PAC doit veiller à la stabilité des conditions de production des agriculteurs européens et contribuer à la stabilité du marché, à des mesures efficaces de gestion des risques et à la vitalité des zones rurales.

- Une *base industrielle* européenne solide, qui revêt une importance capitale pour l'économie de l'UE. Les trois présidences adopteront une approche large, globale et cohérente visant à ce que tous les secteurs industriels de l'UE puissent tirer pleinement parti de l'innovation numérique.
- Le cas échéant, l'UE bénéficiera du potentiel des *stratégies macrorégionales*.

Union économique et monétaire

Les trois présidences feront avancer les discussions sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM), notamment en s'efforçant d'achever l'union bancaire et d'accélérer la mise en place d'une union des marchés des capitaux.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- Faire avancer le débat sur l'*approfondissement de l'UEM* tout en maintenant l'intégrité de l'UE et du marché unique.
- Remédier aux vulnérabilités qui subsistent dans le secteur bancaire, et compléter et consolider l'*union bancaire*, notamment par l'intermédiaire du train de mesures sur la réforme du secteur bancaire.
- Mettre en œuvre les mesures énoncées dans le plan d'action pour la mise en place d'une *union des marchés des capitaux* (qui doit être réexaminé en 2017) afin de compléter le secteur bancaire et d'offrir un éventail plus large de sources de financement en faveur de l'économie réelle.

III. UNE UNION À MÊME DE DONNER À TOUS SES CITOYENS LES MOYENS DE RÉALISER LEURS ASPIRATIONS ET D'ASSURER LEUR PROTECTION

De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer le développement de la dimension sociale afin de tenir compte de l'évolution des réalités des sociétés européennes et de traiter de questions telles que l'égalité des chances et des sexes, l'accès à une éducation de qualité et au marché du travail, la mobilité de la main-d'œuvre et des conditions de travail équitables ainsi qu'une protection sociale adéquate et durable, dans le respect des compétences et de la diversité des États membres. Une attention particulière sera accordée à la montée du populisme, du racisme et des discours de haine et au fait que les priorités dans le domaine des migrations et celles liées aux réfugiés sont perçues comme concurrentes. Dans ce contexte, les présidences attacheront également une importance particulière au respect de l'État de droit dans tous les États membres. Les trois présidences poursuivront leurs efforts en ce qui concerne la dimension sociale, notamment pour ce qui est des propositions relatives au socle européen des droits sociaux. Les présidences encourageront la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing. Elles poursuivront en outre les travaux sur l'acte législatif européen sur l'accessibilité, compte tenu notamment de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, et elles prendront en considération les bénéfices qu'apporte le sport en termes d'intégration, d'inclusion sociale et de diversité.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- *l'égalité de traitement* et la non-discrimination, la promotion de la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un accent particulier étant mis sur la réduction de la pauvreté des enfants, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'intégration de cette question dans toutes les politiques et l'accessibilité;
- le renforcement de l'autonomie et de la participation des jeunes, y compris par des avancées concernant le *corps européen de solidarité*, qui offre la possibilité d'acquérir des expériences dans un environnement de travail réel, de développer les compétences et d'apporter une contribution à la société;

- *le socle européen des droits sociaux*, y compris des initiatives visant à concilier vie professionnelle et familiale, à assurer l'égalité de traitement et des chances et à améliorer la santé et la sécurité au travail; l'accès à la protection sociale et le réexamen de la directive relative à la déclaration écrite;
- *la modernisation de l'éducation et l'équité et l'égalité dans le domaine de l'éducation*, un accent particulier étant mis sur les compétences transversales, qui sont propices au développement personnel et à l'autonomisation et qui encouragent la cohésion sociale et renforcent le rôle que jouent les enseignants, les chefs d'établissement et d'autres éducateurs pour soutenir les apprenants;
- la mise à jour du *règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale* afin de l'adapter aux évolutions récentes dans les États membres;
- *l'Année européenne du patrimoine culturel 2018*, qui permettra de favoriser l'inclusion sociale et une meilleure compréhension de l'UE par la culture;
- la modification de la directive concernant le *détachement de travailleurs* afin de garantir la protection des travailleurs et une concurrence équitable.

IV. VERS UNE UNION DE L'ÉNERGIE DOTÉE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU CLIMAT TOURNÉE VERS L'AVENIR

Être un acteur mondial de premier plan dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique et mettre en place une union de l'énergie forte constituent des priorités essentielles pour l'UE. Les trois présidences feront avancer les travaux sur la modernisation de notre économie et la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'union de l'énergie. Elles ont pour objectif de finaliser les règles concernant la mise en œuvre et le suivi de l'accord de Paris.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- une véritable *union de l'énergie*, durable et résiliente, permettant de garantir la sécurité énergétique grâce à la coopération régionale et à la diversification des sources d'énergie, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement et, la charge administrative étant maintenue à un niveau aussi bas que possible, de faire aboutir les propositions législatives du train de mesures "Une énergie propre pour tous les Européens", de réaliser l'intégration des marchés, en particulier en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelable, et de contribuer aux investissements et à l'amélioration de l'interconnexion et de la coopération dans le cadre de la Communauté de l'énergie;
- une *politique en matière de changement climatique* respectant les engagements pris en vertu de l'accord de Paris et les objectifs que l'UE s'est fixés pour 2030, l'accent étant mis sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE, les secteurs ne relevant pas du SEQE et le SEQE dans le domaine de l'aviation, conformément aux principes d'équité, de solidarité et d'efficacité au regard des coûts visés dans les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014. Les trois présidences promouvoir un système de mobilité et de transport décarboné, respectueux de l'environnement et sain.

V. UNE UNION DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Compte tenu de l'importance attachée à la capacité de l'Union à agir en tant que garant de la sécurité et afin d'assurer une réponse concertée et coopérative pour faire face à l'évolution des menaces et des enjeux en matière de sécurité, il demeure essentiel de renforcer encore la coopération judiciaire. Les trois présidences s'attacheront en priorité à la réalisation de progrès dans la gestion des migrations, dans leur dimension tant intérieure qu'extérieure. Il convient de poursuivre les efforts visant à relever les défis à court terme posés par les récents flux migratoires et à traiter les aspects à long terme des migrations, sur la base de l'agenda européen en matière de migration. Les citoyens européens attendent également de leurs gouvernements qu'ils garantissent leur sécurité, dans le plein respect des droits fondamentaux. Au vu des défis croissants qui se posent en matière de sécurité dans un environnement mondial incertain, il est essentiel que l'Union soutienne les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité intérieure et lutter contre le terrorisme. Les trois présidences feront progresser les travaux sur le programme européen en matière de sécurité afin de mettre en place une véritable union de la sécurité, au moyen, par exemple, du renforcement de la sécurité grâce à la participation des citoyens, sur la base de concepts tels que le maintien de l'ordre associant les communautés, d'une participation accrue de la société civile, y compris des communautés religieuses, et d'un système de sécurité utilisant les technologies les plus avancées dans le monde réel et numérique.

Ce domaine prioritaire comprend les éléments suivants:

- *la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité* et des parties pertinentes de *l'agenda européen en matière de migration*, un accent particulier étant mis sur l'amélioration des fonctionnalités et de l'interopérabilité des systèmes informatiques à grande échelle existants (Eurodac, Système d'information Schengen, système d'information sur les visas et système européen d'information sur les casiers judiciaires) et l'introduction de nouveaux systèmes (système d'entrée/sortie, ETIAS), sur le réexamen du cadre juridique de l'eu-LISA et sur l'optimisation de l'échange d'informations entre les services répressifs, les services de sécurité et les agences de l'UE par la mise en œuvre de normes et procédures communes et la réalisation d'une comptabilité technique pour mieux réutiliser les données existantes. Il est également prévu à cet égard d'accroître l'efficacité des instruments disponibles pour lutter contre le terrorisme, le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité et la criminalité organisée, entre autres en intensifiant la coopération entre les unités spéciales d'intervention grâce au renforcement du réseau ATLAS et à la mise en œuvre du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée et de mesures destinées à améliorer le niveau de la coopération policière compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le voisinage et des incidences éventuelles sur la sécurité intérieure de l'Union;
- *la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent*: les trois présidences ont pour objectif de se doter d'une approche globale et intégrée de la prévention de l'extrémisme violent, également axée sur le rôle de l'éducation et du dialogue interculturel et sur le respect et la protection de valeurs communes, des libertés et droits fondamentaux et de l'État de droit;

- *migrations*: continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à gérer efficacement les migrations et assurer une réaction coordonnée le long de toutes les routes; renforcer les frontières extérieures de l'UE, assurer une politique efficace en matière de retour et s'attaquer aux causes profondes; parachever la réforme du régime d'asile européen commun visant à mettre en place un régime d'asile et de migration stable, efficace et équitable, prévoyant un partage des charges fondé sur un véritable sens de la solidarité et de la responsabilité; renforcer la coopération avec les pays tiers afin de prévenir les franchissements illégaux de frontières et d'aider les personnes ayant besoin d'une protection dès avant l'entrée dans l'UE; réfléchir au rôle que joue la migration légale dans le développement et les performances économiques de l'Union, dans le contexte notamment de la mise en œuvre du plan d'action de La Valette et de la révision de la directive carte bleue; renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit (cadre de partenariat pour les migrations);

- *justice*: développer et promouvoir la justice en ligne et des moyens électroniques pour permettre une coopération plus efficace en améliorant l'accès des citoyens et des entreprises à la justice et pour renforcer l'efficacité du système judiciaire et des autres professions juridiques au sein des États membres; renforcer le cadre juridique afin de mieux protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en rendant plus strictes les règles en matière de responsabilité parentale dans les affaires transfrontières et concernant les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et approfondir la coopération judiciaire dans le domaine de la procédure civile internationale; encourager la coopération entre les États membres en matière de lutte contre la corruption; renforcer encore le système de reconnaissance mutuelle, en s'attachant en priorité à rendre plus fluides la mise en œuvre et l'application des instruments déjà adoptés dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale; mettre en place un Parquet européen fort, indépendant et efficace afin de garantir une protection effective des intérêts financiers de l'UE au moyen de la justice pénale.

VI. L'UNION, UN ACTEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN

L'environnement international de l'UE présente des défis stratégiques de taille. Le sud reste marqué par la fragilité, les conflits et les lacunes au niveau de la protection des droits de l'homme, tandis qu'à l'est, l'ordre de sécurité européen continue à être mis à mal. Nous sommes également confrontés à des menaces telles que le terrorisme, la guerre hybride, les cyberattaques, la criminalité organisée et l'extrémisme violent, ainsi qu'à des défis tels que la migration irrégulière et la traite des êtres humains. Les trois présidences traiteront ces questions avec détermination, en soutenant pleinement le rôle de premier plan joué par la haute représentante/vice-présidente Mogherini, et en étroite coopération avec les États membres et les pays partenaires. Nous serons guidés par la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui a été présentée au Conseil européen en juin 2016. Les travaux de mise en œuvre de cette stratégie définiront un cadre cohérent pour les relations extérieures de l'UE, y compris la poursuite du développement de la PESC et de la PSDC, dans les années à venir. Dans un contexte globalement difficile, une politique d'élargissement crédible, fondée sur les valeurs de l'UE, les conditions fixées et le principe des mérites propres, demeure un investissement dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité de notre continent.

Les domaines d'action prioritaires comprennent les éléments suivants:

- *Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE au niveau des cinq domaines d'action prioritaires qui y sont recensés:* 1. la sécurité de notre Union, 2. la résilience de l'État et de la société, 3. une approche intégrée des conflits et des crises, 4. des ordres régionaux de coopération et 5. la gouvernance mondiale au XXI^e siècle. En tant qu'aspects transversaux de ces cinq composantes, les droits de l'homme, les femmes, la paix et la sécurité, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes continueront à être pleinement pris en compte dans toutes nos politiques. Notre attachement et notre soutien actif au multilatéralisme effectif, y compris aux institutions, instruments et principes établis qui le sous-tendent, demeureront un élément fondamental de l'action extérieure de l'Union. Les objectifs de développement durable constitueront un autre thème transversal des travaux de suivi. L'UE intensifiera également sa communication stratégique en investissant dans la diplomatie publique et en coordonnant les actions menées dans ce cadre, afin d'établir une relation avec les citoyens de l'UE et d'améliorer nos échanges avec nos partenaires. En matière de sécurité et de défense, le Conseil européen de décembre 2016 a approuvé un niveau d'ambition global pour l'UE, ce qui constitue une étape importante. En mars 2017, d'autres étapes importantes ont été décidées en ce qui concerne les structures en matière de gestion de crises au sein de la PSDC, la coopération structurée permanente, l'examen annuel coordonné en matière de défense et le développement des capacités civiles, soutenues ensuite par le Conseil européen. Conjuguées au plan d'action européen de la défense présenté par la Commission européenne, qui prévoit la création d'un Fonds européen de la défense, et à la suite donnée à la déclaration commune UE-OTAN de Varsovie, ces décisions ont donné naissance à un train de mesures plus vaste que les trois présidences s'attacheront à mettre en œuvre.

- *migrations*: le traitement de la question des migrations touche à de nombreux domaines de l'action extérieure, y compris la sécurité, le dialogue politique avec les pays tiers, le développement et l'aide humanitaire. L'une des priorités consiste à poursuivre la mise en œuvre de l'approche du cadre de partenariat en termes de coopération avec les pays prioritaires actuels mais également en ce qui concerne la pleine application de l'esprit du cadre de partenariat à d'autres zones géographiques, si nécessaire. Il sera capital d'observer une approche globale et adaptée vis-à-vis des pays tiers, comme le préconise le cadre de partenariat, d'accentuer notre engagement dans la Méditerranée centrale et orientale et auprès de nos partenaires d'Afrique du Nord et d'approfondir notre coopération avec les principaux pays d'origine et de transit en Asie, en particulier pour remédier aux causes profondes des migrations. À cet égard, les actions que l'UE mène dans la Méditerranée centrale et auprès de ses partenaires d'Afrique du Nord, tels que la Libye et ses voisins d'Afrique subsaharienne, constitueront une priorité, tout comme le renforcement de la coopération avec des organisations internationales telles que l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réaliser chacun des cinq piliers du plan d'action conjoint de La Valette. L'aide humanitaire apportée en vue de faire face aux conséquences du conflit syrien, en particulier pour les pays voisins, sera encore intensifiée afin d'atténuer la menace des répercussions que ce conflit pourrait avoir sur le plan politique et en matière d'insécurité. L'UE suivra de près l'évolution de la situation et la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016, qui vise à réduire les facteurs d'incitation à pénétrer de manière irrégulière dans l'UE, et adaptera les mesures le cas échéant. Il demeurera également essentiel de continuer à mettre l'accent sur la coopération avec les pays se situant sur la route des Balkans occidentaux et sur le soutien à leur apporter. De surcroît, l'UE accentuera sa coopération avec l'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh en matière de migrations, en accordant une attention particulière à la dimension régionale.

- *Élargissement/Balkans occidentaux*: l'avenir des Balkans occidentaux se situe dans l'Union européenne. Le processus d'élargissement représente un investissement stratégique dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité de l'Europe. L'UE continuera à faire avancer la perspective européenne des pays concernés, dans le but de renforcer la résilience de la région et, partant, la sécurité de l'UE elle-même. Dans ce contexte, l'UE continuera de faire progresser la perspective européenne de tous les pays. Elle a pour objectif de voir chaque pays progresser de manière concrète sur la voie de l'adhésion à l'UE, en fonction de ses mérites. L'UE travaillera avec tous les pays de la région, en veillant en particulier à ce que les institutions, la bonne gouvernance et l'État de droit continuent à être renforcés, en favorisant les relations de bon voisinage et la coopération régionale inclusive, en atténuant les risques que la polarisation politique fait peser sur la stabilité et en encourageant le développement socioéconomique.

- *Stabilisation du voisinage européen*: dans le voisinage méridional, l'objectif primordial reste de parvenir à une stabilité durable à long terme grâce à des processus démocratiques favorisant la gouvernance inclusive fondée sur l'État de droit, le renforcement de la société civile et la justice sociale dans la région. L'UE fournira des efforts supplémentaires en vue d'entamer une nouvelle phase de dialogue avec les pays du voisinage méridional visant à instaurer des partenariats plus efficaces dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée, partenariats fondés sur une meilleure différenciation des pays partenaires et sur le principe de la responsabilité commune et donnant au renforcement de la résilience l'importance qu'il mérite. Nous intensifions également notre coopération avec des pays qui s'emploient à mettre en œuvre des réformes politiques et économiques importantes, à commencer par la Tunisie, la Jordanie, le Maroc et le Liban. À la suite de la conférence internationale organisée à Bruxelles en avril 2017 sur le thème "Soutenir l'avenir de la Syrie et de la région", de la conférence de Londres de 2016 et des conférences tenues au Koweït entre 2013 et 2015, l'UE participera aux tentatives visant à donner un nouveau souffle aux pourparlers intra-syriens menés à Genève sous l'égide des Nations unies, y compris dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la Syrie. L'UE redoublera d'efforts pour faire en sorte que la crise en Libye se termine et que les institutions nationales de ce pays gagnent en vigueur. Nous poursuivrons également les travaux que nous menons avec nos partenaires internationaux pour lutter contre des groupes terroristes tels que l'EIIL/Daech et leurs idéologies totalitaires.

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, l'UE continuera de s'employer à faire progresser la solution fondée sur la coexistence de deux États. À l'est, l'UE demeurera fermement attachée à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté de tous ses partenaires. Elle poursuivra le dialogue entamé avec la Russie pour discuter des points de désaccord et coopérer lorsque nos intérêts se rejoignent. Un voisinage oriental démocratique, stable, prospère et résilient constitue un objectif essentiel de l'UE. Pour mettre un terme au conflit en Ukraine, l'UE continuera à faire pression en vue de la mise en œuvre des accords de Minsk dans leur intégralité. L'approche de l'UE à l'égard du Partenariat oriental sera fondée sur les principes approuvés lors du sommet de Riga de 2015 et prévus dans le cadre du réexamen de la politique européenne de voisinage. Cela implique d'entretenir des relations différenciées et adaptées avec nos partenaires, selon leurs besoins et aspirations et en fonction de nos intérêts partagés, ainsi que de soutenir les efforts de réforme essentiels à la vigueur et à la prospérité des sociétés, notamment en ce qui concerne l'État de droit, les droits fondamentaux et des institutions démocratiques fortes et fonctionnelles. Lors du prochain sommet, qui se tiendra en novembre 2017, nous nous pencherons sur la nécessité de poursuivre les réformes et préserver la stabilité et sur le soutien que l'UE fournit à cet effet, ainsi que sur les priorités pour les années à venir.

- *Renforcer la coopération au-delà du voisinage:* l'UE s'efforcera de faire progresser la coopération sur le plan de la lutte contre le terrorisme, de la PSDC, de la politique étrangère, de la sécurité énergétique, de l'économie et du commerce avec les États-Unis d'Amérique, qui demeureront un partenaire essentiel dans la quasi-totalité des volets de l'action extérieure de l'UE. L'accord de partenariat stratégique et l'accord économique et commercial global (AECG) avec le Canada feront eux aussi l'objet d'une attention particulière. Une autre grande priorité réside dans la conclusion des négociations en cours en Asie sur les accords-cadres parallèlement aux accords de commerce et d'investissement, notamment l'accord de partenariat stratégique avec le Japon. À l'échelon régional, le processus de l'ASEM, le sommet UE-CELAC (octobre 2017), le sommet Afrique-UE (29 et 30 novembre 2017) et les travaux relatifs à un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique offrent des perspectives pour amener nos partenariats à un niveau supérieur dans un environnement international en mutation. L'UE a par ailleurs un intérêt réel à encourager la stabilité et le règlement pacifique des conflits en Asie et en Afrique. En Asie centrale, l'UE s'attache à promouvoir le développement économique et la bonne gouvernance pour renforcer la stabilité de la région, conformément à la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. L'UE continuera à soutenir les efforts de réforme et de stabilisation mis en œuvre par l'Afghanistan, dans le cadre de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'UE et l'Afghanistan et de la future stratégie UE-Afghanistan. Nous renforcerons également les partenariats déjà bien établis qui nous lient à des organisations internationales telles que les Nations unies, à des organisations régionales tels que l'ASEAN, et à des acteurs mondiaux essentiels, déjà bien en place ou émergents, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, le Mexique et l'Afrique du Sud. À l'échelon mondial, l'UE demeurera déterminée à œuvrer activement à la consolidation et à l'universalisation des traités et régimes multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armements.

- *Politique de développement et coopération au développement*: il s'agit là d'éléments centraux de l'action extérieure de l'UE et notre action dans ce domaine sera axée sur la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) du programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément au nouveau consensus européen pour le développement. Les travaux préparatoires relatifs aux instruments d'action extérieure pour l'après-2020 vont débiter, en mettant à profit les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours. La suite donnée au premier sommet mondial sur l'action humanitaire doit s'attacher à améliorer l'articulation entre l'aide humanitaire à court terme et la coopération au développement à long terme. L'UE œuvrera à l'élaboration d'une réponse humanitaire efficace en accordant une attention particulière aux déplacements prolongés et à la résilience.

- *Commerce*: la montée d'un sentiment anti-mondialisation, émanant de toutes les tendances de l'échiquier politique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, a pour conséquence qu'il est encore plus difficile pour les gouvernements de démontrer aux citoyens, aux travailleurs et aux consommateurs les bénéfices d'un commerce ouvert et fondé sur des règles. Les trois présidences renforceront le message selon lequel le commerce peut contribuer à maintenir les niveaux de vie élevés que les citoyens de l'UE connaissent aujourd'hui et confirmeront l'attachement de l'UE à un programme ambitieux et progressiste en matière de commerce et d'investissement, qui favorise la croissance et le développement inclusifs et durables. Il convient en outre d'achever les travaux relatifs à des outils compatibles avec l'OMC pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales et les distorsions du marché. Acteur mondial, l'UE a un rôle important à jouer pour orienter la mondialisation et veiller à ce qu'elle soit profitable à tous les groupes de la société, en prenant l'initiative à l'OMC et en négociant des accords plurilatéraux et bilatéraux qui soient ambitieux, équilibrés et globaux. Le programme de l'UE en matière commerciale devrait tendre à l'ouverture des marchés, de manière à renforcer la conduite responsable des entreprises et la gouvernance mondiale sur des questions telles que les droits du travail, la protection de l'environnement et les droits de l'homme. Cela implique de poursuivre le processus de réflexion en cours sur la manière d'appréhender les nouveaux accords commerciaux. La poursuite des travaux relatifs à la conclusion d'accords de libre-échange avec des régions et des pays du monde entier offrira des possibilités concrètes de plaider en faveur du commerce en tant que moteur de croissance et facteur contribuant au développement durable et inclusif.

=====